

The background features a complex arrangement of overlapping geometric shapes. On the left, there are large, semi-transparent blue circles and a white circular segment. A prominent red curved line sweeps across the upper right and lower left. The lower right portion contains several concentric, semi-transparent blue circular arcs. A dark blue area with fine, parallel white lines is visible in the upper center and lower left. The overall color palette is dominated by various shades of blue, with red and white accents.

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Accueil des assistants de langue en France

2020-2021



ASSISTANTS
DE LANGUE

BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Rectrice : Valérie CABUIL



La France et ses académies



L'académie de Lille

Deux départements



Dans une grande région, les Hauts-de-France



***Ceux qui vous accompagneront
au cours de cette année...***

Qui peut vous aider ? (1er degré)

- Les conseillères pédagogiques :
 - Antoinette MANTIONE et Monique WINCKEL (Nord)
 - Laëtitia MICHEL (Pas-de-Calais)
- Dans l'école :
Les enseignants
- Dans la circonscription :
Les animateurs langues
Les formateurs départementaux

Qui peut vous aider ? (2nd degré)

- Dans votre établissement :

Le **professeur référent**

Le/la secrétaire

Le chef / la cheffe d'établissement

Qui peut vous aider ? (2nd degré)

- Dans votre discipline :

Les professeurs relais

En allemand, Amaury LEMAITRE
amaury.lemaitre@ac-lille.fr

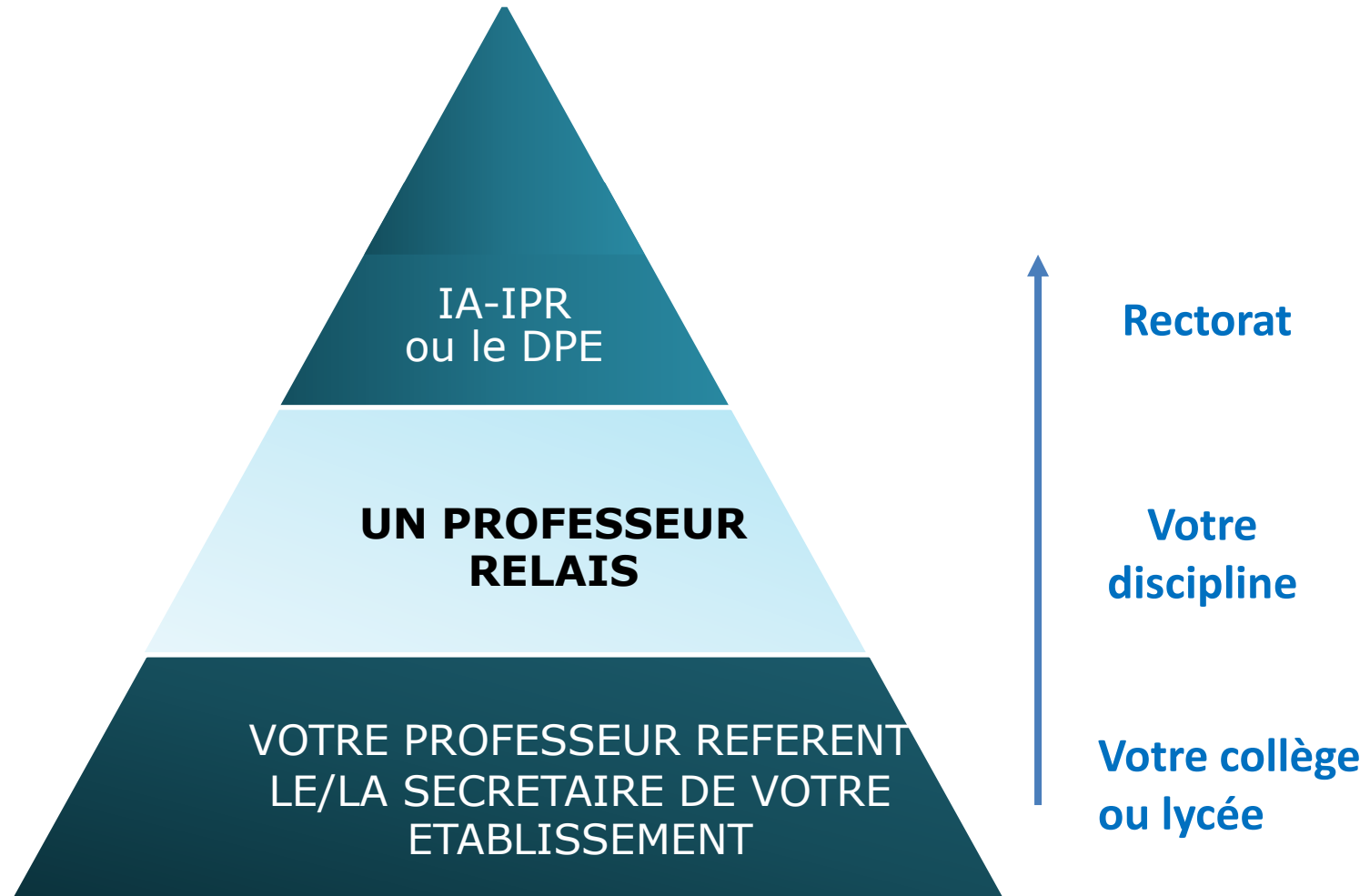
En anglais, Anne NAZE (collège)
et Laurence MARSEILLE (lycée)
anne.naze@ac-lille.fr
laurence.marseille@ac-lille.fr

En espagnol, Daniel MILLET
daniel.millet@ac-lille.fr

- Au Rectorat :

Une seule adresse mail : [**assistants@ac-lille.fr**](mailto:assistants@ac-lille.fr)

La pyramide que vous devez respecter



Démarches administratives à votre arrivée en France



Procès-verbal d'installation



Dès le premier jour dans votre établissement, vous devez demander à signer le procès-verbal (ou « PV ») d'installation qui certifie que vous avez bien pris vos fonctions. Ce document est indispensable pour la mise en place de votre salaire et beaucoup d'autres démarches importantes auprès de l'administration française.



Compte bancaire



Pour recevoir votre salaire, vous devez impérativement ouvrir un compte courant dans une banque en France

- Choisissez une banque et présentez les documents suivants :
 - votre **passport** ou **pièce d'identité** (ressortissants UE)
 - votre **procès-verbal d'installation**
 - une **attestation de logement*** (quittance de loyer, facture d'électricité, lettre de votre propriétaire)
 - éventuellement, une **lettre de recommandation** de votre banque dans votre pays d'origine

*si vous n'avez pas encore de logement fixe, vous pouvez donner l'adresse de votre établissement de rattachement.

- Demandez à recevoir dès que possible un **relevé d'identité bancaire** (RIB), qui vous sera indispensable pour de nombreuses démarches.



Salaire



- Dès la première semaine de votre prise de fonctions, présentez-vous à l'intendance de votre établissement pour faire les démarches nécessaires afin de recevoir votre salaire (un RIB vous sera demandé).
- Vous pourrez recevoir 700 € (90%) du montant de votre salaire à la fin du 1^{er} mois si votre dossier est renvoyé au rectorat **avant le 10 du mois** (le reste sera versé avec la paie du mois suivant). Sinon, par exemple, votre salaire d'octobre vous sera versé avec celui de novembre.



Salaire (suite)



Le secrétariat de votre établissement scolaire s'occupera d'envoyer **les documents nécessaires** au Département des Personnels Enseignants (DPE) afin que votre salaire soit versé. Pour cela, il faut :

- Fiche de renseignements de traitement
- Procès verbal d'installation daté de votre 1^{er} jour dans l'établissement principal
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Copie du passeport
- Pour les assistant(e)s qui ne viennent pas de l'Union européenne, une copie de votre visa

Vous pouvez **vous faire rembourser 50% de votre abonnement transports entre votre domicile et votre lieu de travail**. Le secrétariat de votre établissement pourra vous donner le formulaire.

Sécurité sociale 1/6



- En tant qu'assistant(e) de langue, vous bénéficiez d'une assurance maladie gérée par la sécurité sociale française.
- Vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation*.

Assurance Maladie de Paris
SRI / Assistants de Langues
75948 PARIS CEDEX 19



ASSISTANTS
DE LANGUE

*sauf Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Polynésie française, St-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna.

Sécurité sociale 2/6



- Service téléphonique bilingue (anglais / français)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

➤ 0 811 36 36 46



- Vos droits à la sécurité sociale sont ouverts à partir de la date d'affectation indiquée sur votre arrêté de nomination.



Sécurité sociale 3/6

Dès votre arrivée en France, remettez à votre école et/ou établissement les copies des pièces justificatives suivantes pour saisie de votre dossier de demande d'immatriculation en ligne* :



- **arrêté de nomination**
- **passport** ou **pièce d'identité** (ressortissants UE)
- **pièce d'état civil** (= acte de naissance avec filiation)
- **relevé d'identité bancaire (RIB)** fourni par votre banque française
- pour les ressortissants hors-UE : copie des pages de votre **passport** comportant votre état civil, votre visa et le cachet d'entrée en France.

* les personnes ayant déjà un numéro de sécurité sociale doivent envoyer la demande par voie postale.



Sécurité sociale 4/6



Caractéristiques de la pièce d'état civil (= acte de naissance) :

Pour tous les assistants de langue :

- L'acte d'état civil doit être authentifié (cachet et signature de l'officier d'état civil). **Veillez à ce que le cachet (tampon) soit lisible.**
- Les noms et prénoms figurant sur l'acte d'état civil **doivent correspondre à ceux indiqués sur votre passeport.** Si ce n'est pas le cas, une pièce justificative supplémentaire vous sera demandé (acte de mariage, acte notarié... justifiant le changement de nom).
- L'acte d'état civil doit comporter les éléments de filiation (noms, prénoms et dates de naissance des parents).



Sécurité sociale 5/6

Caractéristiques de la pièce d'état civil (= acte de naissance) :

Si votre acte d'état civil est établi dans une des langues suivantes :

- albanais - allemand - anglais - danois
- croate - espagnol - finnois - hongrois
- italien - letton - lituanien - néerlandais - norvégien - polonais - portugais - roumain
- slovaque - suédois - tchèque - turc.



Votre acte d'état civil est recevable, même non traduit.

Si votre acte d'état civil est établi dans une langue différente de celles de la liste ci-dessus.



Votre acte d'état civil doit être impérativement traduit :

- soit par un traducteur ou interprète figurant sur les listes des juridictions françaises suivantes : Tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation française,
- soit par l'ambassade ou le consulat de France dans le pays où l'acte a été dressé,
- soit par l'ambassade ou le consulat en France du pays où l'acte a été dressé.

Aucune autre traduction ne sera acceptée.



Sécurité sociale 6/6



- Lorsque votre dossier complet aura été enregistré auprès de la CPAM de Paris, un numéro d'immatriculation provisoire et une attestation provisoire sous format papier vous seront envoyés.
- Gardez en permanence sur vous cette attestation provisoire, en attendant de recevoir votre Carte Vitale.

Assurance responsabilité civile

N'oubliez pas de souscrire à une assurance responsabilité civile, démarche obligatoire en France (demandez conseil à votre établissement).



Caisse d'allocation familiale



Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement pour payer une partie de votre loyer. Vous pouvez calculer le montant de cette aide sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/>



Chaque assistant(e) devra passer une visite médicale.

Pour les assistant(e)s d'un pays de l'Union européenne, le nom d'un médecin agréé vous sera communiqué par le secrétariat de votre établissement scolaire.

Pour les assistant(e)s qui ne viennent pas de l'Union européenne, cette visite médicale sera organisée par l'OFII.

Validation de votre VLS/TS – 1/2

Assistants hors UE uniquement

Dès que vous avez une adresse fixe en France et dans les 3 mois suivant votre arrivée, **vous devez impérativement valider votre VLS/TS sur le portail en ligne.**



<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Vous recevrez ensuite un message électronique avec votre numéro de identifiant et un mot de passe. A partir de votre compte, il vous sera possible de **télécharger votre attestation de validation de visa.**

L'OFII vous convoquera automatiquement à **une visite médicale**



Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Validation de votre VLS/TS – 2/2

Assistants hors UE uniquement

Votre visite médicale est obligatoire. L'heure et la date ne peuvent pas être modifiées. La visite comporte:

- un examen clinique réalisé par un médecin agréé ;
- éventuellement une radio pulmonaire ;
- des examens complémentaires, si nécessaire.

Présentez-vous à ce rendez-vous avec les pièces suivantes:

- une photo d'identité récente (de face et tête nue)
- un justificatif de domicile en France (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, de téléphone fixe à votre nom, ou à défaut une attestation d'hébergement et la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge)

Validation du VLS/TS

- Suite à votre visite médicale, vous avez maintenant sur votre passeport la vignette OFII qui valide votre VLS/TS.



France Éducation internationale

Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Direction territoriale de l'OFII
2, rue de Tenremonde
59000 LILLE

www.ofii.fr

lille@ofii.fr



Guide de l'assistant en France

Consultez régulièrement ce guide sur [le site internet de France Éducation internationale](#). Il contient toutes les informations utiles pour vous accompagner tout au long de l'année (démarches administratives, présentation du système éducatif français, rôle de l'assistant de langue, coordonnées, etc.).



***Vos missions d'assistant en
établissement en France***

La période d'observation

2 semaines environ (soit 2 X 12 heures) pour:

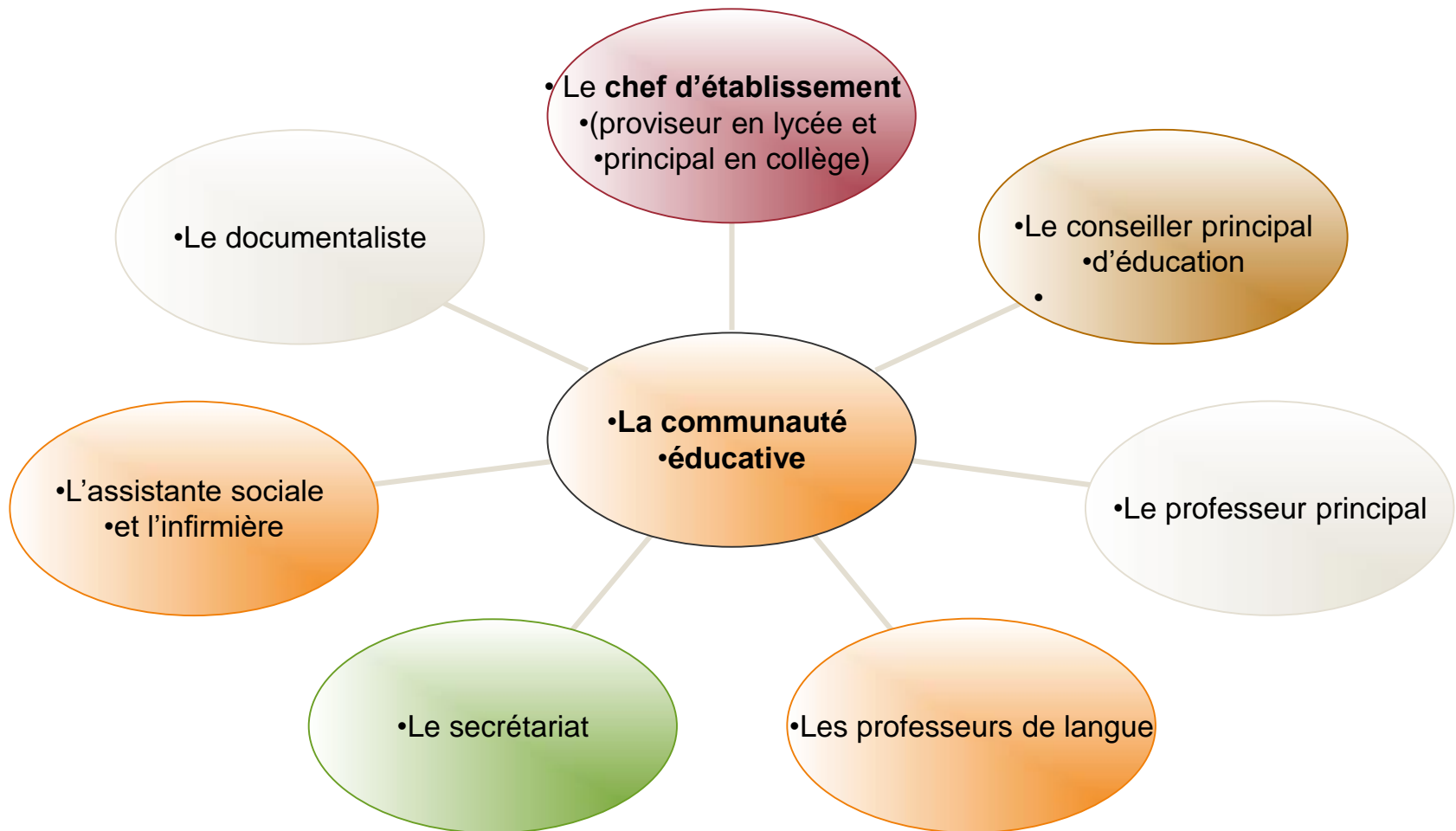
Découvrir vos écoles / établissements (les locaux, les personnels, le matériel à votre disposition...)

Rencontrer vos directeurs / chefs d'établissement

Prendre connaissance du **règlement intérieur**, des horaires, ...**Attention aux consignes liées à la sécurité et au protocole sanitaire!**

Mieux comprendre le système éducatif français en **assistant à des cours** de langues mais aussi d'autres disciplines. Demandez à suivre une classe pendant toute une journée.

La communauté éducative



Vos devoirs

- Respecter le **règlement de l'établissement, le protocole sanitaire et les consignes de sécurité.**
- Respecter la **charte de la laïcité.**
- Respecter **les horaires** :
Arriver assez tôt dans l'établissement pour pouvoir commencer les cours à l'heure.
Vérifier les horaires des récréations et le sens des sonneries.
- Respecter **votre emploi du temps** :
Assurer les 12 heures de cours prévues.

Covid-19 : protocole sanitaire

COVID-19



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
dans le pli
de ton coude
et loin de tes amis.

3

Utilise
des mouchoirs
en papier
et jette-les
à la poubelle.



4

Salue
tes amis
de loin.



1 mètre

5

Respecte
une distance
de 1 mètre
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.



6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSEURS COLLÈGE ET LYCÉE



Si je ressens des symptômes évocateurs de la Covid-19, je ne me rends pas dans l'établissement.



Je porte un masque.



Je veille à ce que les élèves portent un masque.



J'aère régulièrement la salle de classe.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSEURS ÉCOLE PRIMAIRE



Si je ressens des symptômes évocateurs de la Covid-19, je ne me rends pas à l'école.



Je porte un masque.



Les élèves n'utilisent des solutions hydroalcooliques que sous la surveillance étroite d'un adulte.



J'aère régulièrement la salle de classe.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Charte de la laïcité

- 1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
- 2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

- 3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
- 4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- 5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

- 6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
- 7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- 8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 9 | La laïcité implique le respect de toutes les religions et de toutes les observations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
- 11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

- 12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'histoire et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu de façon systématique scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut recevoir une conviction religieuse ou politique pour continuer à un enseignement le droit de traiter une question au programme.
- 13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
- 14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- 15 | Par leurs réflexions et leur activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Vos devoirs (suite)

- **En cas de fièvre, toux ou autre symptôme, restez chez vous et prévenez immédiatement votre établissement ou vos établissements.**
- **En cas d'absence imprévue, prévenez immédiatement votre / vos établissement(s).**
- **Demandez la liste de vos élèves au professeur avant le cours et contrôlez leur présence. Gardez trace de cette liste pour le cas où il faudrait identifier des cas-contacts.**

Vos devoirs (suite)

- Respectez les dates de vacances.
- Si vous souhaitez vous absenter pour une raison personnelle, effectuer vos heures **par anticipation** et **avec accord** de votre chef d'établissement.

Les vacances scolaires 2020-2021

- Vacances d'automne
 - Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre
- Vacances de fin d'année
 - Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier
- Vacances d'hiver
 - Du samedi 20 février au lundi 8 mars
- Vacances de printemps
 - Du samedi 24 avril au lundi 10 mai

Pour les assistants américains



American Club Lille



Pour les assistants britanniques



Centre Culturel Britannique

2 rue Bernos
59800 Lille

Téléphone : 03 20 54 22 79



Le centre culturel britannique de Lille

Communication et réseaux sociaux

Durant l'année, vous recevrez chaque mois une lettre d'information électronique appelée « **Le Courrier des assistants** » avec un rappel des démarches à effectuer, des idées pour vos cours, des témoignages.

A la fin de votre séjour, vous serez invités à répondre à une enquête de satisfaction appelée « compte-rendu de séjour de l'assistant de langue en France ».



Les réseaux sociaux de France Éducation internationale :
Facebook « [Assistants de langues en France](#) »



Instagram @assistantsdelangue



Twitter @ciep_assistants



Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Appel à témoignages

Vous souhaitez partager vos impressions sur votre arrivée en France, votre installation et prise de fonctions ?

L'équipe des assistants sera heureuse de relayer votre témoignage auprès de la communauté des assistants à travers le Courrier des assistants, les réseaux sociaux et le [site internet](#) de France Éducation internationale.



Partagez votre expérience !



ASSISTANTS
DE LANGUE



ASSISTANTS
DE LANGUE

France Éducation internationale

Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Pour en savoir plus:

www.ciep.fr/assistants-etrangers-france

Nous contacter : **assistant@ciep.fr**

 France Éducation internationale : 1, avenue Léon Journault, 92 310 Sèvres

Membre de  ALLIANCE
SORBONNE
UNIVERSITÉ



Pour réussir votre année

- Intégrez-vous vite dans l'équipe pédagogique.
Ne restez pas isolé(e).
- Respectez à tout moment et en tout lieu les **gestes barrières.**

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRES BONNE
ANNEE DANS L'ACADEMIE DE LILLE.**